

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 MAI 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ALIENAZIONI DI DUI MINIBUS " TRASPORTU DI
PARSONI À MUBILITÀ RISTRETTA "**

**ALIÉNATION DE DEUX MINIBUS " TRANSPORT DE
PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE "**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En 2014, l'ex. Conseil Général de la Corse-du-Sud a procédé à l'acquisition de deux minibus de marque RENAULT Modèle Master à motorisation « diesel », d'une capacité de 8 places (3 personnes sur les sièges avant dont le conducteur + 4 strapontins + 2 fauteuils roulants) permettant de transporter des personnes à mobilité réduite.

À l'origine, ces véhicules étaient destinés à être mis à disposition sur le mode conventionnel, à des associations, organismes ou établissements œuvrant dans le domaine sanitaire et social.

Ces véhicules ont été très peu utilisés :

- le premier immatriculé DK-194-XB, totalise 9 870 kms ;
- et le second immatriculé DK-208-XB, 13 434 kms ;

Leur sous-utilisation, malgré un entretien régulier par l'atelier-garage de Caldaniccia de la Collectivité, où ils sont stationnés, entraîne une usure anormale et une détérioration accélérée de leurs fonctions mécaniques.

Ainsi, il a été envisagé de céder ces deux minibus suivant leur destination originelle à des associations, organismes ou établissements à caractère sanitaire et social.

L'Association des Paralysés de France et le Centre Hospitalier de Sartè ayant eu connaissance de la volonté de la Collectivité de céder ces véhicules nous ont fait connaître l'intérêt pour leurs ressortissants de bénéficier de ces moyens.

Après vérification de la cote dénommée « Argus », référence en matière de transaction automobile, et considérant leur état général, la cession de ces deux minibus pourrait intervenir pour le prix unitaire de 4 000 € toutes taxes comprises.

Ainsi, il est proposé de bien vouloir :

- autoriser la radiation de l'inventaire de la Collectivité de Corse des deux minibus de Marque RENAULT Modèle Master de 8 places pour le transport de personnes à mobilité réduite acquis en 2014 ;
- approuver la vente de ces deux véhicules immatriculés DK-194-XB et DK-208-XB, à l'Association des Paralysés de France (APF France Handicap - Territoire Corse) et au Centre Hospitalier de Sartè, pour un prix unitaire de 4 000 € toutes taxes comprises ;
- autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les documents relatifs à la cession des véhicules et à entreprendre toutes démarches dans le cadre

de la présente affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.